

Cédric Latil

Droit des personnes et de la famille

30 Exercices d'application

ellipses

Quelques conseils

Le droit des personnes et de la famille est enseigné en première année de Licence de Droit. À ce stade, l'étudiant n'est pas encore totalement familiarisé avec l'Université. Il est encore un peu en terrain inconnu. C'est pourquoi il nous semble utile de lui donner quelques conseils issus de notre expérience d'enseignant-chercheur mais aussi d'ancien étudiant. Pour l'essentiel, il s'agit d'insister sur la manière de travailler à l'Université, sur l'importance du cours magistral et la manière de préparer les travaux dirigés, sur l'usage du Code civil, sur la nécessité de soigner la forme et sur la nécessité de mettre en place une bonne organisation laquelle doit assurer un bon équilibre entre travail, temps libre et repos.

L'importance du cours magistral

Avant d'effectuer les exercices et pour se préparer aux contrôles continus et à l'examen, il est indispensable de bien comprendre le cours magistral et d'en avoir une bonne connaissance. Ce qui implique d'y assister. Or, bien souvent, certains étudiants se contentent de relire les notes prises par un autre. Il s'agit d'une erreur. Assister au cours et écouter de manière attentive, en effectuant une prise de notes active, est en réalité d'une grande efficacité: une partie du travail est d'ores et déjà réalisée et ne sera plus à faire car le cours a commencé à être compris et assimilé. Ce n'est donc pas une perte de temps mais au contraire un gain de temps.

Il ne faut pas perdre de vue que la maîtrise des connaissances du contenu du cours nécessite un certain temps. À cet égard, le meilleur conseil que l'on puisse donner est de le travailler et de l'apprendre progressivement et surtout de ne pas attendre le dernier moment. Selon un adage bien connu: « Rome ne fut pas faite toute en un jour ». Il est évident qu'il sera plus difficile d'assimiler le cours magistral en le découvrant et en l'apprenant lors de la période de révision quelques jours avant l'examen final; il sera au contraire plus facile de le faire par étapes en le travaillant régulièrement chaque semaine. Par ailleurs, il est essentiel de bien le connaître. Nombreux sont les étudiants qui pensent à tort qu'ils savent le cours. Or, la correction des copies révèle fréquemment qu'ils n'en ont qu'une connaissance superficielle. Il ne faut pas perdre de vue que les exercices tels que le cas pratique comme le commentaire d'arrêt ou encore le commentaire de texte portent sur des points précis du cours magistral. De sorte qu'un étudiant qui ne le connaît pas suffisamment rendra une copie de mauvaise qualité. Une conclusion similaire s'impose pour l'exercice de la dissertation qui nécessite qu'elle comprenne des exemples précis.

Enfin, il ne faut pas se contenter du cours magistral. L'apprentissage de la matière mais aussi la préparation des travaux dirigés impliquent d'approfondir celui-ci en ayant recours à des manuels et mémentos en toute autonomie. L'étudiant qui sort du lycée sera sans doute surpris. Or, il doit bien avoir à l'esprit que l'Université a pour bénéfice d'apprendre à travailler de manière autonome ce qui sera utile bien plus tard dans la vie professionnelle. C'est ainsi que l'étudiant est amené à plusieurs reprises à aller chercher l'information et à approfondir sa réflexion de lui-même, seul et de manière autonome. À cette fin, les ouvrages qu'il peut

trouver à la bibliothèque et/ou acheter sont de précieux outils et constituent une aide pour mieux comprendre certaines notions ou concepts et constituent ainsi un complément utile. Nous y reviendrons très vite.

La nécessité de travailler efficacement les séances de travaux dirigés

Naturellement, vous devez travailler régulièrement comme cela a été précisé mais en particulier vos séances de travaux dirigés. Beaucoup d'étudiants y assistent sans avoir préparé celles-ci. Il s'agit d'une erreur. Travailler en amont et à l'avance les séances de travaux dirigés permet à terme de mieux maîtriser la matière. Comment procéder ? Tout d'abord, il faut bien avoir à l'esprit qu'une séance de travaux dirigés est consacrée à un thème qui a été auparavant abordé dans une partie du cours magistral. Il importe dès lors au préalable de bien prendre connaissance de celle-ci et de la relire. En outre, vous devez vous munir de manuels et de mémentos pour bien maîtriser et approfondir les questions qui sont traitées. Faites ensuite les exercices demandés même si vous rencontrez des difficultés importantes. C'est le moment idéal, non seulement pour commettre des erreurs afin de ne plus les faire à l'avenir, mais aussi plus généralement pour vous entraîner. Au cours de la séance des travaux dirigés, nous vous recommandons vivement de participer à l'oral. Il ne faut jamais perdre de vue que c'est un cadre adéquat pour s'entraîner et ainsi se préparer pour l'examen final. Il est ensuite nécessaire de travailler la séance de TD après que celle-ci a eu lieu. Il importe de dresser un bilan de ce qui a été enseigné, de reprendre les arrêts et textes étudiés, de refaire une nouvelle fois les cas pratiques... Les travaux dirigés ont en somme autant d'importance que le cours magistral.

Savoir utiliser correctement le Code civil

Le recours à une documentation n'est généralement pas autorisé lors des contrôles continus et examens. Il n'en va cependant pas toujours ainsi. Le Code civil est ainsi autorisé aux contrôles continus et examens de droit des personnes et droit de la famille, en particulier si la nature de l'épreuve est un commentaire d'arrêt ou un cas pratique. Dans cette perspective, il est indispensable de savoir l'utiliser correctement. Traditionnellement, l'étudiant s'est d'ores et déjà familiarisé avec celui-ci notamment dans le cadre de l'enseignement en droit des obligations. Toutefois, cela ne saurait suffire. Il est nécessaire d'apprendre à utiliser le Code civil dans le cadre de l'enseignement en droit des personnes et droit de la famille et plus généralement dans toutes les matières de droit civil. Vous devez ainsi connaître les principaux textes relatifs à l'attribution de la personnalité juridique aux personnes physiques, aux éléments d'identification des personnes physiques (nom, prénom, sexe, domicile), à la protection générale des personnes physiques (protection du corps, atteinte à la vie privée...), à la protection spéciale de certaines personnes physiques (mineur, majeur incapable), au mariage, au divorce, au PACS, à la filiation... mais aussi retrouver les arrêts essentiels sur lesquels vous avez travaillé. Par ailleurs, une mise en garde est nécessaire : il est illusoire de penser que vous allez réussir brillamment l'examen, sans avoir travaillé le cours magistral et les travaux dirigés, avec la seule lecture du Code civil lors du contrôle continu et de l'examen. Ne vous y trompez pas. Bien réussir implique non seulement d'apprendre à utiliser correctement le Code civil tout au long du semestre mais

aussi et surtout de comprendre et d'apprendre le cours magistral et de travailler sérieusement les séances de travaux dirigés. Sur ce point particulier, il nous a semblé qu'une aide vous serait utile. Aussi, une partie de cet ouvrage est consacrée à l'utilisation du Code civil.

L'importance de la forme

Souvenez-vous de ce qu'écrivait Victor Hugo: « Le beau, c'est la forme. Preuve étrange et inattendue que la forme, c'est le fond. Confondre forme avec surface est absurde. La forme est essentielle et absolue ; elle vient des entrailles mêmes de l'idée. Elle est le Beau ; et tout ce qui est beau manifeste le vrai » (V. Hugo, *Proses philosophiques, Utilité du beau*, 1860-1865). La forme est d'une importance fondamentale. Il ne faut surtout pas la négliger. Soignez absolument la présentation de vos devoirs et copies. Il y a plus. Soignez la rédaction et plus particulièrement l'expression et soyez vigilant à l'orthographe. Trop de copies sont mal présentées et mal écrites voire bâclées. C'est du plus mauvais effet. Cela démontre un manque de sérieux. Bien souvent, les enseignants optent d'ailleurs pour des points de présentation ou enlèvent des points si la forme est négligée. Certes, une copie bien présentée et bien écrite ne permettra pas à elle seule d'obtenir des bons résultats si le fond est médiocre. Il n'en demeure pas moins que la forme participe à la bonne qualité de la copie. Pour s'en convaincre, imaginez qu'un étudiant se présente à l'oral ou un candidat à un entretien d'embauche dans une tenue qui n'est pas correcte et s'exprime mal. D'emblée, l'examinateur aura une perception négative. Soigner la forme est ainsi essentiel pour obtenir de bons résultats. Un conseil pour améliorer la rédaction est de lire souvent, qu'il s'agisse de littérature juridique ou même d'un autre domaine.

Bien s'organiser pour préparer les contrôles continus et examens finaux

Encore une fois et au risque de nous répéter, ne commencez pas à vous préparer au dernier moment. De nouveau, souvenez-vous de cet adage: « Rome ne s'est pas faite tout en un jour ». Il faut bien avoir à l'esprit qu'un travail régulier est la méthode la plus efficace pour réussir. Cela vaut dans de nombreux domaines. À titre d'illustration, un acteur qui va jouer dans une pièce de théâtre ou un sportif qui va participer à une compétition auront chacun besoin d'un certain temps pour se préparer. Ils ne pourront pas le faire en une seule journée... Cela ne leur viendrait d'ailleurs même pas à l'esprit... Au contraire, ils vont travailler de manière régulière pour être prêt le jour J. N'attendez donc pas la fin du semestre, ni même la période de révision. Celle-ci est destinée uniquement à travailler encore une fois ce qui a été déjà vu pour consolider les connaissances. Ce qui signifie que nous vous suggérons de commencer dès la rentrée à travailler régulièrement chaque semaine en n'oubliant surtout pas d'aménager des périodes de repos et de loisirs. Celles-ci sont essentielles pour vous aérer et récupérer. Vous serez alors plus efficace. Ne perdez pas de temps. Organisez-vous dès le début afin de trouver un bon rythme. En vous souhaitant bon courage et en vous adressant de nouveau tous nos vœux de succès et de réussite !

Méthodologie du cas pratique et de la consultation

Le cas pratique est un exercice consistant à apporter une solution à un problème de droit posé par une situation de fait. Pour le résoudre, il convient dès lors de rechercher les règles qui sont applicables au cas d'espèce concerné puis le cas échéant procéder à leur mise en œuvre. Il s'agit ainsi de trouver la solution prévue par le droit positif, en d'autres termes celle qui aurait été adoptée par un tribunal s'il avait à connaître du litige.

Il faut dès lors bien avoir à l'esprit que la réponse apportée doit être précise mais aussi et surtout justifiée par un raisonnement juridique. Il est indispensable que celle-ci soit expliquée, motivée et étayée par des règles de droit, de la jurisprudence et parfois de la doctrine. Dans cet exercice, le raisonnement est ainsi fondamental dans la mesure où l'essentiel de la notation repose sur celui-ci. Il ne faut pas perdre de vue que c'est moins la réponse que sa justification qui compte.

En somme, le cas pratique est un exercice qui consiste à construire un raisonnement juridique permettant d'apporter une solution à une problématique soulevée par une situation de fait.

Ainsi conçu, cet exercice vise à vérifier que l'étudiant à une bonne connaissance du cours magistral et qu'il est capable de l'appliquer à un cas d'espèce. Il s'agit aussi et surtout d'évaluer son aptitude au raisonnement juridique. L'étudiant doit alors se mettre à la place d'un avocat ou d'un magistrat afin de trancher un litige ou renseigner une personne.

Qu'en est-il de la consultation ? Certains enseignants considèrent qu'il s'agit du même exercice que le cas pratique. Pour d'autres, il y a une différence. Il est vrai que la consultation expose les faits de manière incomplète et dispersée. L'étudiant doit alors plutôt se mettre dans la situation d'un avocat qui écoute un client n'ayant aucune connaissance juridique et exposant les événements de manière confuse avec certains points pertinents et d'autres inutiles. En outre, la consultation s'achève par des questions posées de manière imprécise. Après tout, le client va généralement se contenter de demander à l'avocat ce qu'il pense de sa situation. Il est dès lors plus délicat de déterminer les problématiques qui se posent et d'y apporter une réponse. Que l'on ne s'y trompe pas cependant. Il n'y a pas non plus de grande différence avec le cas pratique. Les deux exercices consistent à analyser une situation de fait et à trouver une solution pertinente justifiée par un raisonnement juridique. La différence tient surtout à ce que l'énoncé du cas pratique s'achève par des questions plus précises qui sont parfois numérotées. Nous allons dès lors considérer que ces exercices sont équivalents. En outre, nous emploierons le terme de « cas pratique » pour les désigner. Et la méthode de résolution traditionnelle que nous allons dès à présent proposer vaudra pour l'un comme pour l'autre. Celle-ci peut se décomposer en deux étapes consistant en une phase préparatoire (I) puis en une phase rédactionnelle (II).

I – La phase de préparation de la réponse

A – La lecture du sujet: l'examen des faits

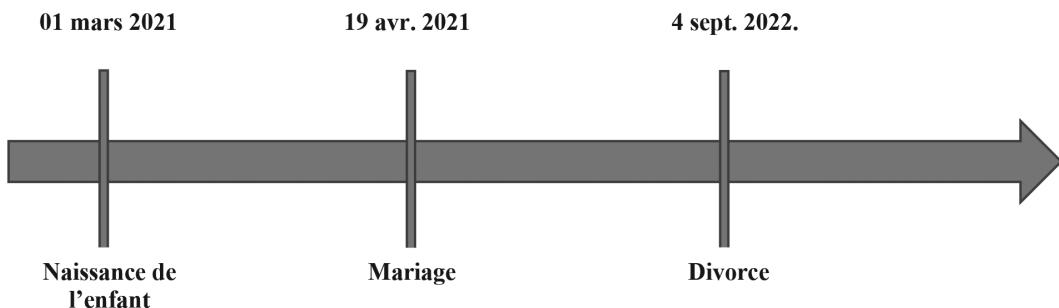
1. *La sélection des faits*

Il convient de faire une première lecture de l'énoncé du cas pratique afin de procéder à l'analyse des données de fait. À ce stade, il est normal que vous ne compreniez pas tout et que vous soyez même un peu confus. Ne vous alarmez pas. Il faut un laps de temps pour avoir une idée précise sur les thèmes dans lesquels s'inscrivent le cas pratique et les problématiques qu'il soulève. Or, pour que tout s'éclaircisse, un effort de mise en ordre s'impose. Il convient de faire une seconde lecture très attentive, stylo à la main, afin de sélectionner les faits importants et exclure ceux sans importance. C'est une étape très importante car le cas pratique peut comporter une multitude de détails et comprendre des faits sans liens de nature logique. Il s'agit alors de faire un tri. Il y aura certains faits inutiles et d'autres faits essentiels utiles à la résolution du cas pratique.

2. *La schématisation des faits au brouillon*

Il peut être utile de schématiser les faits au brouillon. Le cas pratique comprend toujours une petite histoire à laquelle une réponse juridique doit être donnée. Or, celle-ci n'est pas toujours très claire et est même parfois embrouillée. C'est la raison pour laquelle il est opportun de schématiser la chronologie des événements. Il est toutefois conseillé de limiter autant que faire se peut le temps passé au brouillon...

Exemple de schématisation de la chronologie des faits



B – La qualification juridique des faits

Il convient ensuite de transcrire les faits, tels qu'exposés dans l'énoncé, en termes juridiques. La plupart du temps, la description est purement factuelle. Les mots employés appartiennent bien souvent au vocabulaire du non-juriste et sont couramment employés au quotidien. Ceux-ci n'ont donc généralement pas de signification juridique précise. Il convient dès lors de les traduire en « termes de droit ». Par exemple, une personne qui possède un bien est souvent le propriétaire, deux personnes qui vivent ensemble peuvent être mariées, pacsées, concubines ou même colocataires (...). Cette tâche implique ainsi de recourir à un vocabulaire technique dont il convient d'avoir une bonne connaissance.

C – L'identification des questions de droit posées par les faits

Les énoncés des cas pratiques peuvent être présentés de différentes manières. Ceux-ci peuvent s'achever par des questions précises qui bien souvent sont en réalité l'énoncé des prétentions des parties. Par exemple : M. Vache peut-il changer de nom de famille ? Dominique peut-il changer de sexe ? M. et Mme Dubois peuvent-ils être domiciliés sur une péniche ? Y a-t-il une atteinte à la vie privée de M. Valentin ? Hugo peut-il récupérer la bague de fiançailles offerte à Maggie juste avant la rupture de fiançailles ? Thibault peut-il épouser Héloïse ? Jérémy peut-il intenter une action de recherche en paternité ? En pareille hypothèse, il n'y a pas de difficultés. Les problèmes juridiques sont énoncés de manière claire et vous devez y apporter une réponse. Il est alors vivement conseillé de traiter les questions dans l'ordre exposé.

Il n'en va cependant pas toujours ainsi. Les énoncés peuvent s'achever par une question globale et ouverte. Celle-ci est bien souvent formulée ainsi : Qu'en pensez-vous ? Que peut faire M. Robert ? Certains énoncés ne comportent parfois pas de questions. Ils débutent alors généralement par la phrase suivante : Vous êtes jeune avocat (ou) vous êtes en stage dans un cabinet d'avocats et M. Dupond vient vous consulter. Dans ces hypothèses, il est nécessaire d'identifier la ou les question(s) de droit à laquelle il convient de répondre. Il s'agit alors bien souvent d'identifier les prétentions juridiques qui traduisent au mieux la demande ou l'attente des parties. Le problème de droit doit alors être formulé de manière précise et abstraite. Par exemple, si M. Valentin se plaint que le magazine Paris Flash a révélé une relation amoureuse qu'il souhaitait garder secrète, le problème juridique sera formulé ainsi : la divulgation de l'existence d'une relation affective constitue-t-elle une atteinte à la vie privée ? On peut fournir un autre exemple : mettons que M. Martin ait vendu une voiture à Thibault, un adolescent et que cette vente est remise en cause en raison de l'âge de cet acheteur, le problème juridique est le suivant : la vente d'un véhicule automobile à un mineur est-elle valable ? Il faut par ailleurs éviter de poser des questions qui ne figurent pas dans le cas pratique et partant de construire des raisonnements « hors sujet ».

D – La recherche des éléments de réponse aux questions de droit

Lorsque le ou les problèmes juridiques qui se posent ont été mis en évidence, il est nécessaire d'emprunter un cheminement intellectuel particulier. Il faut éviter de réciter le cours magistral. Certains étudiants retracent les points de celui-ci sans se préoccuper des faits d'espèce du cas pratique. Procéder ainsi démontre une inaptitude au raisonnement juridique. Certes,

il est nécessaire d'avoir des connaissances et de les restituer. Or, il ne s'agit pas de répondre à des questions de cours ou de rédiger une dissertation. À dire vrai, il convient d'alterner entre le contenu du cours magistral et l'application pratique. L'exercice consiste en réalité à adopter un raisonnement logique de type déductif appelé « *syllogisme* ». Il s'agit de partir des faits d'espèce bruts pour aller vers la règle de droit générale et abstraite qui semble la plus appropriée (1) puis de confronter les conditions d'application de cette règle aux éléments de faits de l'espèce (2) pour enfin en déduire une solution (3).

1. L'identification des règles de droit applicables aux faits exposés

Une solution adoptée par un juge se fonde nécessairement sur une règle de droit. Il convient dès lors, au vu des éléments de faits et des problèmes juridiques posés, de rechercher quelle est la norme applicable ou du moins celle dont l'application est envisageable. Naturellement, une solution peut se fonder sur une combinaison de plusieurs règles de droit. En pareille hypothèse, celles-ci doivent être présentées et leur articulation expliquée. Cette démarche est fondamentale. Il ne faut en effet pas perdre de vue qu'elle permettra de justifier la solution apportée au cas pratique. À cet égard, il est nécessaire de bien citer les sources de la norme. Dans un système qui est celui du droit français, rappelons-le, la règle de droit est consacrée dans un texte (constitution, loi, règlement, convention internationale...) qu'il est alors nécessaire de mentionner. Or, celle-ci peut parfois être d'origine jurisprudentielle ou coutumière auquel cas il convient de le préciser. Il peut par exemple s'agir d'un principe comme celui selon lequel nul ne doit causer à autrui un trouble anormal de voisinage.

2. Identification des conditions requises pour que la règle soit applicable

Il s'agit à ce stade d'identifier les conditions d'application de la règle de droit recensée lors de l'étape précédente. Une précision s'impose à cet égard. Lorsque la règle de droit est consacrée par un texte, ses conditions d'application sont en principe exprimées par celui-ci. Toutefois, elles sont souvent complétées ou précisées par la jurisprudence. En outre, il existe parfois un problème d'interprétation de la règle, qu'il s'agisse d'apprécier ses conditions de mise en œuvre ou ses effets. En pareille hypothèse, cette difficulté doit absolument être abordée dans les développements du cas pratique et les solutions envisageables exposées, que celles-ci émanent de la jurisprudence ou de la doctrine.

3. Vérification des conditions requises pour que la règle soit applicable

Il s'agit ensuite de vérifier si les conditions requises pour que la règle soit applicable sont réunies dans le cas d'espèce. Ce qui consiste en d'autres termes à s'assurer que les exigences posées par la norme considérée se retrouvent dans les faits relatés. Il faut ainsi par exemple se demander si tel fait, tel acte ou telle circonstance constitue bien la condition d'application de la règle de droit. Il s'agit d'une phase décisive. Elle suppose là encore de qualifier les faits afin de vérifier s'ils entrent ou non dans les catégories juridiques prévues par la norme.

Il ne faut pas perdre de vue qu'il arrive parfois qu'un fait dont l'existence est nécessaire pour mettre en œuvre la règle recensée ne soit pas mentionné dans l'énoncé du cas pratique. Cela ne signifie pas pour autant qu'il soit inexistant ou non caractérisé. S'il y a vraiment

une incertitude, il convient d'envisager une alternative et d'expliquer les conséquences de la présence ou de l'absence du fait concerné. Il convient cependant d'être prudent et de ne pas non plus inventer de faits imaginaires et faire trop de suppositions.

Enfin précisons que c'est à ce stade du raisonnement qu'il est possible d'évoquer quelques éléments de cours relatif à la règle recensée, ses conditions d'application et ses effets à savoir le concept qui s'y rattache ainsi que les points utiles participant à la résolution du problème posé. Ces éléments doivent cependant être présentés brièvement. De nouveau, il ne s'agit pas de réciter tout le cours magistral pour montrer au correcteur qu'on l'a bien appris mais de construire un raisonnement juridique pertinent.

4. Application de la règle de droit

La dernière étape consiste à dégager la solution résultant de l'application de la règle de droit alors applicable au cas d'espèce. Il s'agit d'envisager les conséquences concrètes de la mise en œuvre de la norme concernée à la situation de fait de l'exercice. On aboutit ainsi à la solution imposée par le droit positif et qui serait consacrée par un juge s'il avait à connaître de l'espèce considérée. De nouveau, celle-ci doit être motivée. Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir adopté le cheminement intellectuel qui précède et partant avoir construit un raisonnement juridique pertinent. L'important est de démontrer que cette solution s'impose car il s'agit de la déduction logique des conséquences de l'application de la règle de droit au cas d'espèce. En outre, il peut arriver qu'il ne soit pas possible de répondre par oui ou par non. Il n'est pas exclu que la conclusion soit incertaine. Par ailleurs, il arrive aussi qu'il faille envisager plusieurs solutions ce qui conduit à devoir expliquer pourquoi l'une primerait sur l'autre. Enfin, ne soyez pas obnubilé par la solution. Ce qui compte est la qualité de votre raisonnement juridique pour y parvenir. Certains étudiants pensent à tort qu'il faut trouver la « bonne décision de justice » dont les faits sont semblables au cas d'espèce. Une telle conception revient à réduire le juriste à un moteur de recherche amélioré. Son rôle est tout autre. Un bon juriste possède certes des connaissances mais doit aussi avoir des aptitudes à construire un raisonnement juridique pertinent. Ce n'est parce que la solution envisagée est différente de celle envisagée par le correcteur que la copie sera mauvaise. Elle sera bonne si le raisonnement juridique construit par l'étudiant pour y parvenir est de qualité. Il ne faut pas perdre de vue que lors d'un procès les avocats des parties vont proposer des solutions différentes pour un même problème de droit. Ce qui compte est la richesse de votre argumentation. Inversement, une copie sera mauvaise même si elle conclut à une solution identique à celle envisagée par le correcteur si elle n'est pas ou mal justifiée c'est-à-dire si le raisonnement juridique pour y parvenir est soit inconsistant, superficiel, ou mal développé et de mauvaise qualité. En somme, peu importe la réponse finale, ce qui compte c'est le raisonnement juridique pour y parvenir.